

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi 10 avril 2001 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi, Micheline Lévesque et Gisèle Péladeau, monsieur le conseiller, Jacques Sirois, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

Absents pour cause: messieurs les conseillers, Daniel Lauzon et Benoit Aumais

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2001-04-82 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver l'ordre du jour

ADOPTÉE

2001-04-83 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2001

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 2001, tel que présenté.

ADOPTÉE

2001-04-84 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DE MARS 2001

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2001, au montant de 109,917.85 \$.

ADOPTÉE

2001-04-85 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE MARS 2001

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2001, au montant de 113,901.27 \$.

ADOPTÉE

2001-04-86 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 245-24, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 245 ET SES AMENDEMENTS

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 245 et ses amendements, afin d'agrandir la zone P02-226 au détriment de la zone A02-201;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 mars 2001 à 19h30 au Carrefour Notre-Dame;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 février 2001;

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le règlement numéro 245-24, modifiant le règlement de zonage numéro 245 et ses amendements.

ADOPTÉE

2001-04-87 DÉPÔT DES CERTIFICATS DE LA TENUE DU REGISTRE DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 396 ET 397

La secrétaire-trésorière dépose les certificats des résultats de la procédure d'enregistrement des règlements numéros 396 et 397.

2001-04-88 CONTRAT – LECTURE DES COMPTEURS D'EAU 2001

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu de mandater la firme Les Compteurs Lecompte Ltée, à procéder à la lecture des compteurs d'eau sur tous les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2001 et ce, au coût de 2.88 \$ du compteur pour un total estimé à 8,640 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2001-04-89 DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2000

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu que le Conseil accepte le dépôt du rapport financier pour l'année 2000, ainsi que le rapport du vérificateur.

ADOPTÉE

2001-04-90 ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN SURINTENDANT DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'engager M. Luc Tessier à titre de surintendant des travaux publics et en remplacement de M. Claude Levesque, à compter du 17 avril 2001 jusqu'au 17 avril 2002 et ce, aux conditions prévues par la convention des cadres.

ADOPTÉE

2001-04-91 ENGAGEMENT TEMPORAIRE - JARDINIÈRE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'engager madame Marie-Pierre Larivière à titre de jardinière pour une période de 150 jours et ce, aux conditions prévues par la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2001-04-92 ENGAGEMENT JOURNALIER PERMANENT ET PRÉPOSÉ AUX PATINOIRES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère Lynn Legault-Niemi et résolu d'engager monsieur Daniel Ranger à titre de journalier permanent et préposé aux patinoires à compter du 11 avril 2001.

ADOPTÉE

2001-04-93 ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN AIDE JARDINIÈRE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'engager madame Chantal Besner à titre d'aide jardinière pour une période de 120 jours et ce, aux conditions prévues par la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2001-04-94 ENGAGEMENT PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'engager monsieur Gaston Tardif à titre de préposé à la maintenance à temps partiel et ce, aux conditions prévues par la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2001-04-95 CESSION DE TERRAIN PARC DU BOISÉ DE L'ÎLE, PHASE II

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, un acte de cession pour le terrain désigné comme étant le lot 1509-120 et appartenant à la compagnie Les Placements Jeton Bleu (1986) Inc. et tous les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de ladite compagnie.

De plus le Conseil désigne Me Jean Desharnais, notaire, à préparer ledit acte de cession.

ADOPTÉE

2001-04-96

VILLE DE PINCOURT – DEMANDE DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE-PERROT

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pris connaissance de la résolution adoptée le 13 mars 2001, par le conseil municipal de la Ville de Pincourt, l'invitant à se joindre à elle dans le cadre d'un regroupement des quatre municipalités de l'Île-Perrot;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est contre les fusions ainsi que toute décision ou action qui ne tiendrait pas compte de la volonté de la population;

Attendu que la population de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'est déjà objectée au projet de regroupement des municipalités de l'Île-Perrot;

Attendu que le projet de regroupement entraînerait inévitablement des effets négatifs et irréversibles sur le développement durable de la Municipalité;

Attendu que le projet de regroupement est une menace pour la qualité de vie des citoyens de la Municipalité;

Attendu que le projet de regroupement affecterait grandement le caractère rural et la préservation du territoire de la Municipalité;

Attendu que les caractéristiques du milieu de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot diffèrent des autres municipalités de l'Île;

Attendu qu'il a été démontré que les expériences passées des municipalités regroupées n'ont pas été concluantes, entraînant à court, moyen et long terme des augmentations de coûts, une diminution de la qualité de vie des citoyens et une baisse de la performance des organisations municipales;

Attendu que pour qu'un regroupement soit avantageux, il doit résulter d'effets positifs à court, moyen et long terme;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot possède déjà un niveau de performance de sa gestion, offre une qualité de vie optimale pour ses citoyens et assure déjà le maintien de son patrimoine;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite maintenir une pérennité de son développement et que le projet de regroupement affecterait inévitablement ses objectifs de développement;

Attendu que le profil financier de la Ville de Pincourt est alarmant et représente une menace sur la santé financière des autres municipalités de l'Île;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot croit plutôt à la mise en place des ententes intermunicipales ou tout autre projet commun pour réaliser des économies d'échelle et de rationalisation des dépenses que par la voie des regroupements d'entités municipales.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu unanimement que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne désire pas se joindre à la Ville de Pincourt ni à aucune autre municipalité de l'Île-Perrot, pour un regroupement des municipalités de l'Île-Perrot.

RÉSOLUTION 2001-04-96

Que copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de l'île-Perrot, à toutes les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à madame Louise Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, ainsi qu'à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil.

ADOPTÉE

2001-04-97 MARQUAGE DE CHAUSSÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'octroyer le contrat de marquage de chaussées au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Lignes sur Pavé Daniel Nadeau Inc., au montant de 7,833.68 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2001-04-98 BALAYAGE ET NETTOYAGE DE CHAUSSÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'engager la compagnie Entretien J.R. Villeneuve Inc., à procéder au balayage et au nettoyage des chaussées à un taux horaire de 60 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2001-04-99 MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

Vu la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

Vu l'article 14.7.1 du code municipal;

Attendu que la Municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 26 mars 2001;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu unanimement que la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaires pour les activités de la Municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par M. André Morin, en date du 26 mars 2001;

Que la Municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil lors de cette réunion;

RÉSOLUTION 2001-04-99

Que la Municipalité reconnait, que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'adjudicataire un montant de 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

Que copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2001-04-100 MANDAT PROFESSIONNEL – AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu de mandater la firme Groupe-Conseil Enviram (1986) Inc. à procéder à l'analyse et à la planification des aménagements horticoles selon l'offre de services professionnels daté du 21 février 2001, pour un montant n'excédant pas 2,550 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2001-04-101 PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2001

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'autoriser madame Manon Bernard, à titre de directrice générale à signer pour et a nom de la Municipalité tous les documents nécessaires relatifs à une demande d'aide financière dans le cadre du programme Placement Carrière-Été 2001. De plus, la Municipalité s'engage à déboursier les coûts afférents à ce programme.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire – mars 2001.

Dépôt du rapport informatif des services communautaires – mars 2001.

Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – mars 2001.

2001-04-102 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de lever l'assemblée à 20h45.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc
